

Emetteur _____ Direction de la Communication et de l'Information

Date _____ 28 septembre 2018

Objet : _____ **Commission permanente**

Temps forts de la commission permanente du 28 septembre 2018

La commission permanente du Département du Loiret s'est tenue vendredi 28 septembre 2018 à 10h. Composée de 28 élus loirétains, cette instance a étudié 56 rapports. Désertification médicale, soutien à la pratique sportive et solidarité territoriale étaient au cœur des débats.

Le Département du Loiret, partenaire constant de tous les sportifs

Le Loiret attribue une subvention totale de plus de 130 000 € à de nombreux acteurs du sport afin de permettre le développement de la pratique sportive pour tous les habitants du Loiret. À titre d'exemple, le Comité départemental handisport du Loiret bénéficie d'une subvention de 19 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2018. Une subvention de 15 200 € est également attribuée à l'USO Tennis pour son fonctionnement sur l'année 2018.

200 000 € pour la construction d'une nouvelle fourrière animale départementale

Le Conseil départemental du Loiret alloue une aide financière de 200 000 € au Syndicat de gestion de la fourrière animale des communes et communautés de communes du Loiret pour la construction d'une nouvelle fourrière animale départementale. Ce projet répond à un double objectif de solidarité territoriale et d'aménagement du territoire.

Le Loiret soutient l'installation de médecins et professionnels de santé sur son territoire

La collectivité attribue des subventions de 15 000 € à deux sages-femmes, un médecin généraliste et un masseur kinésithérapeute, afin de permettre l'achat de matériel professionnel en vue de leur installation dans le Loiret. À travers cette aide, ces derniers s'engagent à exercer pendant 5 ans sur le territoire.

370 000 € pour encourager l'action culturelle de proximité

Le Département attribue une enveloppe financière de 350 000 € au développement de l'action culturelle de proximité sur son territoire, incluant l'aide aux écoles de musique, de danse et de théâtre associatives, communales et intercommunales et l'aide à l'éducation musicale dans les écoles élémentaires publiques et privées. À titre d'exemple, plus de 250 000 € sont attribués à 72 écoles de musique, de danse et de théâtre du Loiret.

Le Département du Loiret soutient les personnes en difficulté

Près de 20 000 € ont été attribués par le Loiret pour soutenir des actions collectives en faveur de bénéficiaires du RSA et soutenir les personnes en difficultés. À ce titre, l'association Domicile Service bénéficie de 5 000 € pour la mise à disposition de véhicules de service réformés auprès de bénéficiaires de RSA. L'association C2B-CRIA 45 bénéficie quant à elle de plus de 6 000 € pour former les agents des Services Accueil et Accompagnement des Maisons du Département à la détection de situations d'illettrisme et d'illectronisme.

La prochaine commission permanente se tiendra le jeudi 18 octobre 2018.

Contact presse :
Cassandre Germain
02 38 25 43 93
06 37 99 23 20
cassandre.germain@loiret.fr